# MAEC FORFAITAIRE – TRANSITION DES PRATIQUES

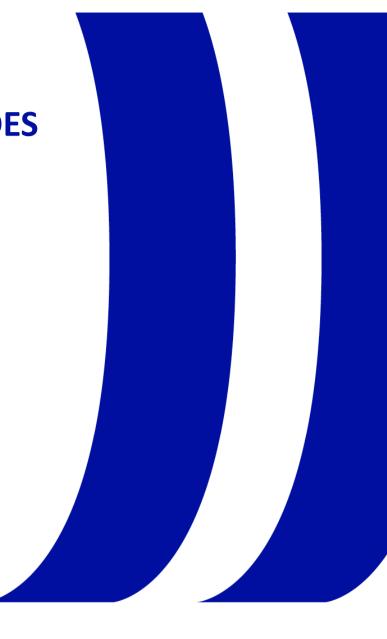
Stratégie phytosanitaire ou autonomie protéique



Portail des aides Mode d'emploi







### **Connectez-vous au portail des aides**

Les dépôts de dossier à l'Appel à projets MAEC Forfaitaire — transition des pratiques sont à effectuer sur le portail des aides de la Région Pays de la Loire, en enregistrant directement les informations relatives à votre projet dans les différents écrans et en y insérant vos justificatifs.



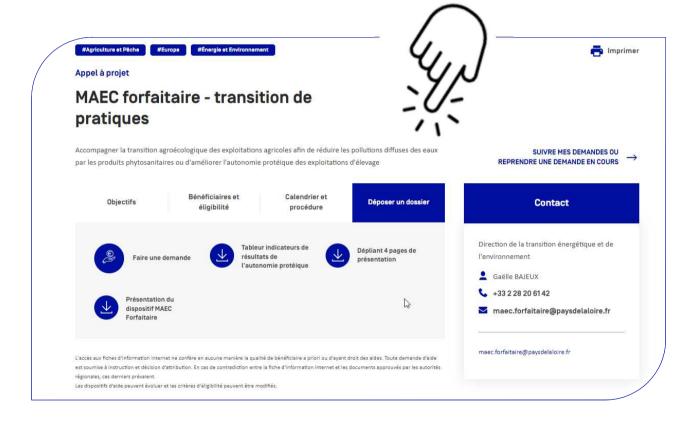
Pour accéder au portail des aides, cliquez sur le lien suivant ou connectez-vous à Internet et saisissez l'adresse :

https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/maec-forfaitaire-transition-de-pratiques



### Cliquez sur l'onglet « Déposer un dossier »

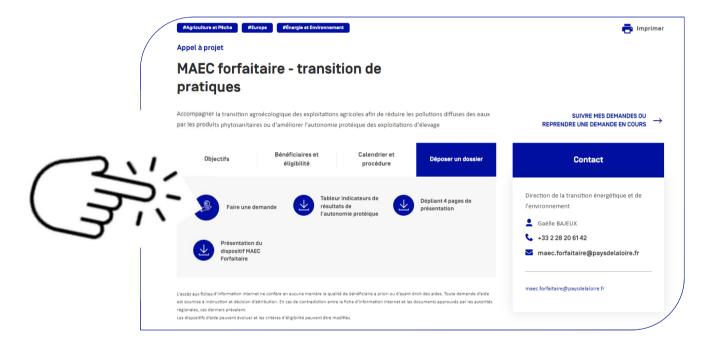




Consultez, téléchargez ou téléchargez les supports qui vous sont utiles pour préparer votre demande. Retrouvez notamment la liste des structures accompagnatrices pour la réalisation de votre diagnostic et plan d'actions.

### Une fois prêt(e), cliquez sur « Faire une demande »





Le dépôt de votre demande d'aide doit être <u>initiée par</u> <u>l'exploitant</u>, ce qui signifie que le compte doit être au nom de l'exploitation, à titre individuel ou en tant que représentant légal de l'exploitation (voir diapo suivante).

Dans le cas contraire, votre demande ne sera pas prise en compte et il faudra alors en redéposer une.

Toutefois, au besoin, vous pourrez partager l'accès à votre dossier avec un conseiller en cliquant sur le bouton « Partager votre demande », au cours de la saisie du dossier (voir diapo 7).

### Connectez-vous à votre compte

Si vous disposez déjà d'un compte sur le portail des aides, connectez-vous en renseignant votre identifiant et votre mot de passe.

Si vous ne disposez pas de compte sur le portail des aides, vous devez le créer en cliquant sur « Créez-en un ».



En cas de difficulté, utilisez le bouton « Assistance » en bas à droite de l'écran. Ce bouton est présent sur chaque page.



1 - Pour créer votre compte, complétez les champs, puis cliquez sur « Créez mon compte ».



Mémorisez votre identifiant et votre mot de passe. Ils vous serviront pour faire votre demande et suivre votre dossier.

Un message vous invite ensuite à vous rendre sur votre messagerie (à l'adresse électronique que vous avez indiquée précédemment) afin de terminer l'activation de votre compte.



)) RÉGION PAYS DE LA LOIRE -

2 - Dans votre messagerie, cliquez sur le lien dans le mail d'activation du compte (le lien est valable 72h).



Un message vous informe de l'activation de votre compte. Cliquez sur le bouton « Ecran de connexion ».



Votre compte est désormais créé.

Il vous permet de déposer votre dossier de demande MAEC forfaitaire – transitions des pratiques ou toute autre demande d'aide sur le portail régional.

3 - Saisissez votre identifiant et votre mot de passe, et cliquez sur le bouton « se connecter » pour ouvrir votre espace personnel.



### Si besoin, partagez votre demande

Ce bouton est accessible dès la première page (préambule) et tout au long de la saisie du dossier. Vous pouvez donc choisir d'être accompagné pour toute la saisie, pour complétude ou pour relecture, selon ce qui est convenu avec votre conseiller.



La fenêtre ci-dessous s'ouvre. Complétez le champ avec l'adresse de messagerie de l'animateur. Cliquez sur « Ajoutez », puis « Enregistrez ».



La personne ajoutée, comme votre conseiller, pourra ainsi compléter votre dossier, le modifier et joindre des justificatifs.

Par contre, il ne pourra pas transmettre votre demande. Vous seul êtes habilité à réaliser cette validation.

# Renseignez votre demande en vous laissant guider par les questions apparaissant dans les écrans



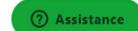


Un bouton « Enregistrer » apparait en bas de certains écrans.

Il vous permet d'interrompre votre saisie si besoin pour la reprendre ultérieurement, tout en conservant les informations déjà renseignées. A votre prochaine connexion, la page s'ouvrira, là où vous vous serez arrêté.

Vous pouvez à tout moment :

- ⇒ revenir à l'écran précédent,
- ⇒ partager votre demande,
- ⇒ cliquer sur le bouton « Assistance » en bas de chaque écran si vous rencontrez des difficultés **techniques** lors de la saisie de votre demande

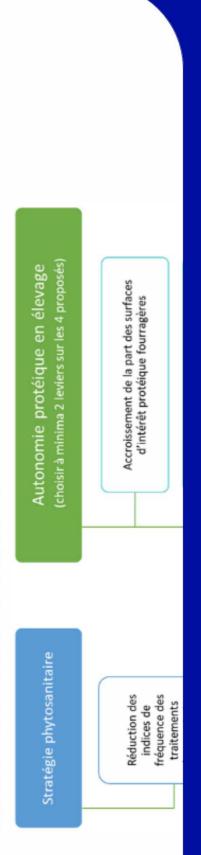


Pour des questions de compréhension, vous pouvez poser vos questions à l'adresse : maec.forfaitaire@paysdelaloire.fr

# MAEC forfaitaire - transition des pratiques: Préambule



LA DEMANDE D'AIDE DOIT ETRE INITIEE PAR LE DEMANDEUR DE LA SUBVENTION (à titre individuel ou en tant que représentant légal de la structure ou par délégation du représentant). Dans le cas contraire, votre demande ne sera pas prise en compte et il faudra alors en redéposer une. Ce dispositif a pour objectif d'accompagner la transition agroécologique des exploitations pendant 5 ans dans une approche progressive, personnalisée et forfaitaire. L'exploitation doit s'inscrire dans l'une des deux thématiques suivantes :





Préambule



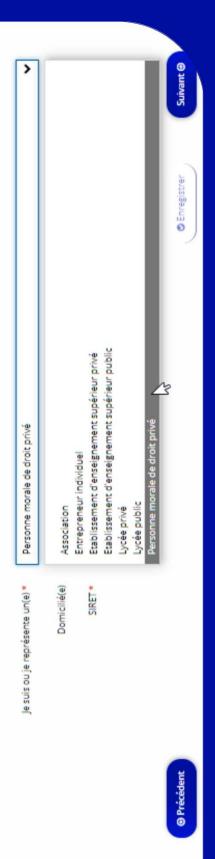
Pour pouvoir continuer, il faut que les deux premiers points soient saisis à « oui » et les seconds à « non » (sinon au clic sur « suivant », apparition d'un message explicatif)



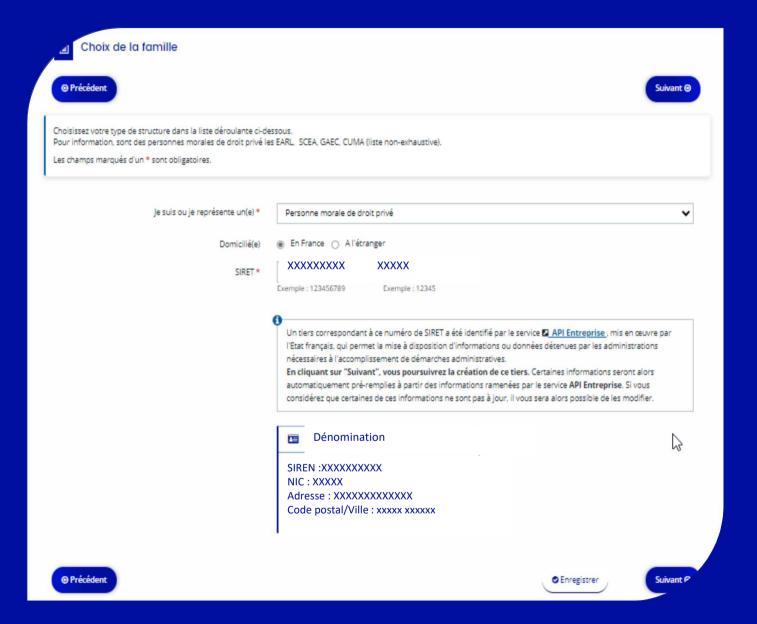
2

Critères d'admissibilité

# Suivant Récapitulatif Dossier Votre structure MAEC forfaitaire - transition des pratiques : Choix de la famille Pour information, sont des personnes morales de droit privé les EARL, SCEA, GAEC, CUMA (liste non-exhaustive). A Partager votre demande Critères d'admissibilité Choisissez votre type de structure dans la liste déroulante ci-dessous. Les champs marqués d'un \* sont obligatoires. Choix de la famille Préambule Précédent



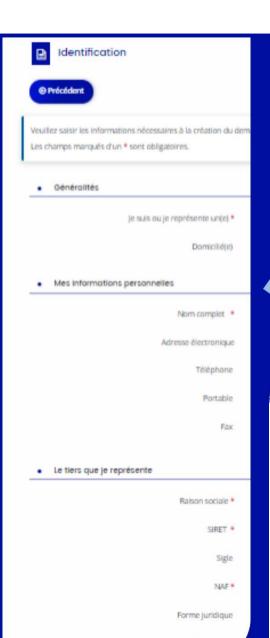




Si vous faites la demande pour le compte d'une personne morale, vous devez renseigner le numéro SIRET de la structure.

Le Portail des Aides est en lien avec le service API Entreprise. Certaines informations seront ainsi automatiquement importées dans le portail des aides. Vérifiez et modifiez-les si besoin.

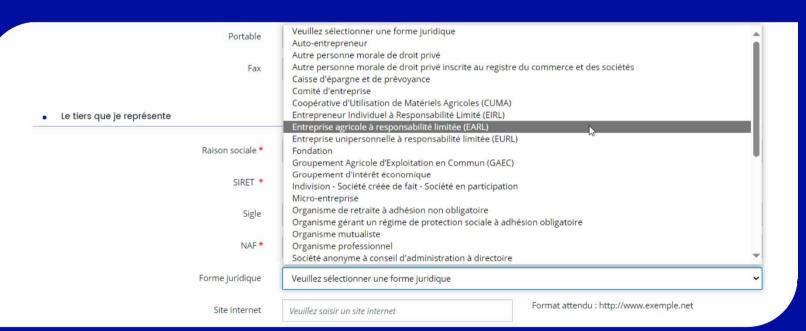


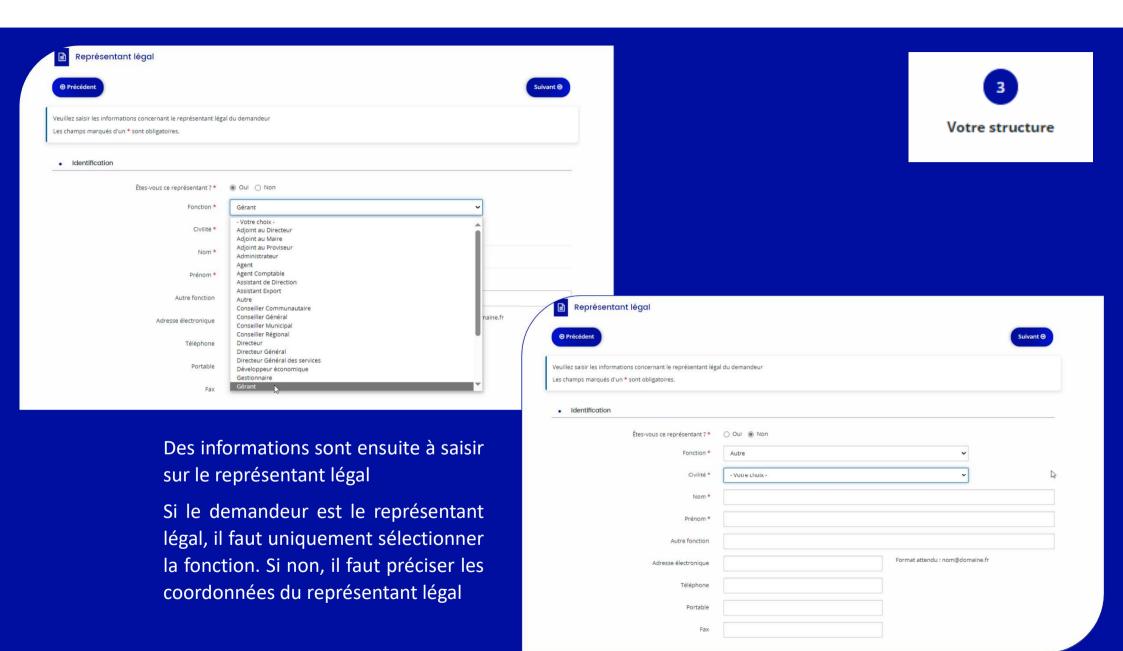


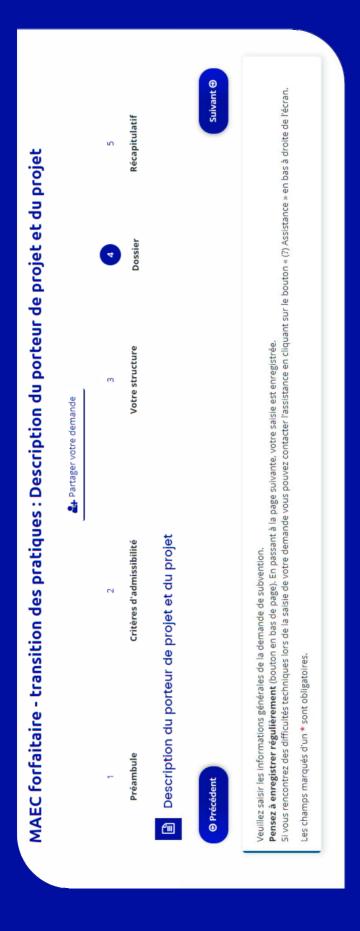
Site Internet



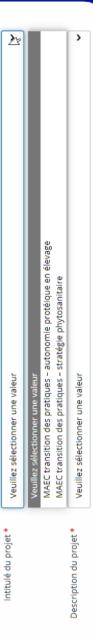
## Vous pourrez notamment préciser la forme juridique de l'exploitation (ex : EARL, GAEC...)



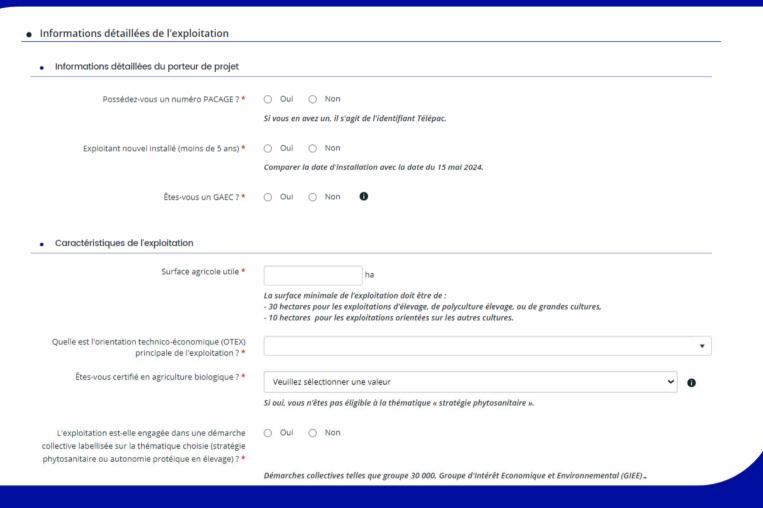




- Informations détaillées du projet
- Informations sur le projet

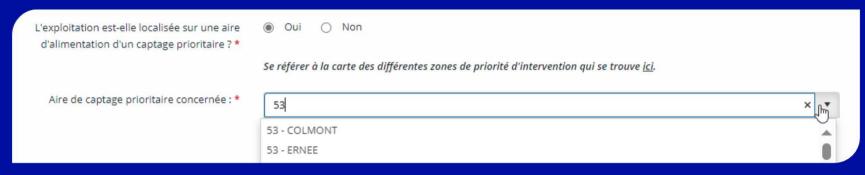




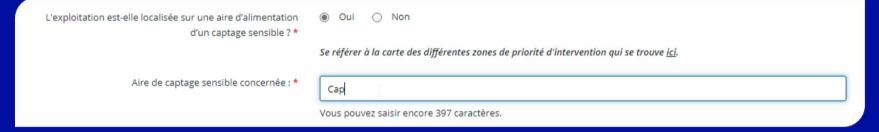


Si oui, choix de la démarche dans une liste déroulante et saisie libre des deux champs suivants





### Si oui, la sélectionner, si non, autre question sur le zonage suivant



Si oui, saisie libre de l'aire de captage concernée, si non, question sur le 3ème niveau du zonage

L'exploitation est-elle localisée sur une masse d'eau Oui Non présentant des dépassements réguliers de la norme de qualité de l'eau pour les phytos sanitaires ? \*

Se référer à la carte des différentes zones de priorité d'intervention qui se trouve ici.

Lien vers la carte des différentes priorités d'intervention ici



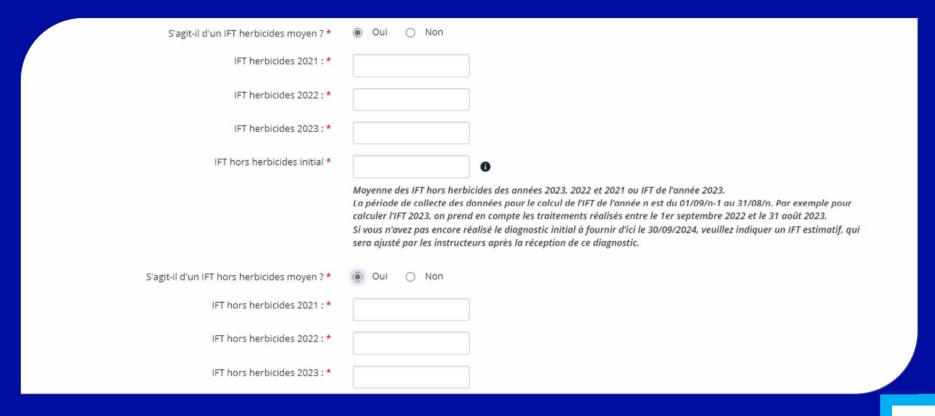
### Questions spécifiques à la thématique « stratégie phytosanitaire »

IFT herbicides initial *	Moyenne des IFT herbicides des années 2023, 2022 et 2021 ou IFT de l'année 2023.  La période de collecte des données pour le calcul de l'IFT de l'année n est du 01/09/n-1 au 31/08/n. Par exemple pour calculer l'IFT 2023, on prend en compte les traitements réalisés entre le 1er septembre 2022 et le 31 août 2023.  Si vous n'avez pas encore réalisé le diagnostic initial à fournir d'ici le 30/09/2024, veuillez indiquer un IFT estimatif, qui sera ajusté par les instructeurs après la réception de ce diagnostic.
S'agit-il d'un IFT herbicides moyen ? *	Oui Non
IFT hors herbicides initial *	0
	Moyenne des IFT hors herbicides des années 2023, 2022 et 2021 ou IFT de l'année 2023.  La période de collecte des données pour le calcul de l'IFT de l'année n est du 01/09/n-1 au 31/08/n. Par exemple pour calculer l'IFT 2023, on prend en compte les traitements réalisés entre le 1er septembre 2022 et le 31 août 2023.  Si vous n'avez pas encore réalisé le diagnostic initial à fournir d'ici le 30/09/2024, veuillez indiquer un IFT estimatif, qui sera ajusté par les instructeurs après la réception de ce diagnostic.
S'agit-il d'un IFT hors herbicides moyen ? *	Oui Non

**Déclaration des IFT** 

4 Dossier

### Questions spécifiques à la thématique « stratégie phytosanitaire »



Si oui à la question « s'agit-il d'un IFT moyen », il faut le détailler par année

Vous pouvez saisir encore 400 caractères.

Nom de la structure qui a ou va réaliser le diagnostic initial.

La liste des organismes habilités par la Région est disponible <u>ici</u>.

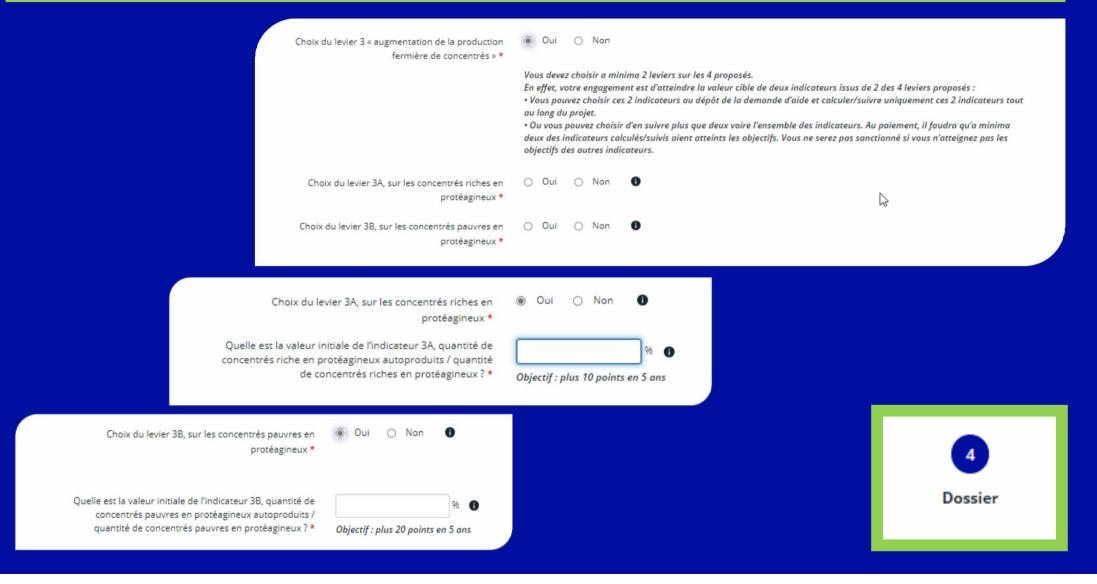


Dossier

Quel est le nombre d'UGB de votre exploitation ? *	•
Choix du levier 1 « Accroissement de la part des surfaces d'intérêt protéique » *	Oui O Non
	Vous devez choisir a minima 2 leviers sur les 4 proposés. En effet, votre engagement est d'atteindre la valeur cible de deux indicateurs issus de 2 des 4 leviers proposés : • Vous pouvez choisir ces 2 indicateurs au dépôt de la demande d'aide et calculer/suivre uniquement ces 2 indicateurs tout au long du projet. • Ou vous pouvez choisir d'en suivre plus que deux voire l'ensemble des indicateurs. Au paiement, il faudra qu'a minima deux des indicateurs calculés/suivis aient atteints les objectifs. Vous ne serez pas sanctionné si vous n'atteignez pas les objectifs des autres indicateurs.
Quelle est la valeur initiale de l'indicateur 1, SIPROT/SFP ? *	96
	Objectif: plus 10 points en 5 ans



Choix du levier 2 « Amélioration des pratiques d'élevage	
Vous devez choisir a minima 2 leviers sur les 4 proposés. En effet, votre engagement est d'atteindre la valeur cible de deux indicateurs issus de 2 des • Vous pouvez choisir ces 2 indicateurs au dépôt de la demande d'aide et calculer/suivre un au long du projet. • Ou vous pouvez choisir d'en suivre plus que deux voire l'ensemble des indicateurs. Au paie deux des indicateurs calculés/suivis aient atteints les objectifs. Vous ne serez pas sanctionn objectifs des autres indicateurs.	iquement ces 2 indicateurs tout ement, il faudra qu'a minima
Choix du levier 2A pour les ruminants * O Oui O Non	
Choix du levier 2B pour les monogastriques * O Oui O Non	
Choix du levier 2A pour les ruminants *   Oui   Non  Quelle est la valeur initiale de l'indicateur 2A, ares pâturés/UGB ? *  Objectif: plus 5% en 5 ans	
Choix du levier 2B pour les monogastriques *   Oui   Non  Quelle est la valeur initiale de l'indicateur 2B, Kg  MAT/100kg carcasse ? *  Objectif: moins 5% en 5 ans	4 Dossier



Choix du levier 4 « Diminution de la matière azotée importée » *	Oui O Non
	Vous devez choisir a minima 2 leviers sur les 4 proposés.  En effet, votre engagement est d'atteindre la valeur cible de deux indicateurs issus de 2 des 4 leviers proposés :  • Vous pouvez choisir ces 2 indicateurs au dépôt de la demande d'aide et calculer/suivre uniquement ces 2 indicateurs tout au long du projet.  • Ou vous pouvez choisir d'en suivre plus que deux voire l'ensemble des indicateurs. Au paiement, il faudra qu'a minima deux des indicateurs calculés/suivis aient atteints les objectifs. Vous ne serez pas sanctionné si vous n'atteignez pas les objectifs des autres indicateurs.
Quelle est la valeur initiale de l'indicateur 4, MAT bateau/MAT totale consommée ? *	% <b>6</b> Objectif: moins 10 points en 5 ans
Identification du diagnostiqueur *	
	Nom de la structure qui a ou va réaliser le diagnostic initial. La liste des organismes habilitées par la Région est disponible <u>ici</u> .





### Engagements et obligations du bénéficiaire

Engagements et obligations du bénéficiaire
 Vous vous engagez à :

 Engagements généraux et obligations

 Informer la Région de toute modification de votre situation, de la raison sociale de votre structure, de votre projet ou de vos engagements. \*
 Veuillez sélectionner une valeur
 Veuillez sélectionner une valeur

• Engagements liés au dispositif MAEC forfaitaire

fournir un diagnostic initial complet au plus tard le 30/09 de l'année de la demande. \*

atteindre la valeur cible d'au moins 2 indicateurs à l'issue des 5 années d'engagement. \*

atteindre a minima de 35% de la progression attendue vers la valeur cible d'au moins 2 indicateurs en année 3 (bilan intermédiaire). \*



Si en année 5 l'un des indicateurs n'atteint pas la valeur cible fixée :

- Indicateur inférieur à 70% de la progression attendue vers la valeur cible (<70%) : déchéance de la totalité de l'aide
- Indicateur compris entre 70% et 85% (≥70% et <85%) de la progression attendue vers la valeur cible : réduction de 40% de l'aide (2 annuités)
- Indicateur supérieur à 85% (≥85%) de la progression attendue vers la valeur cible : réduction de 20% de l'aide (1 annuité)

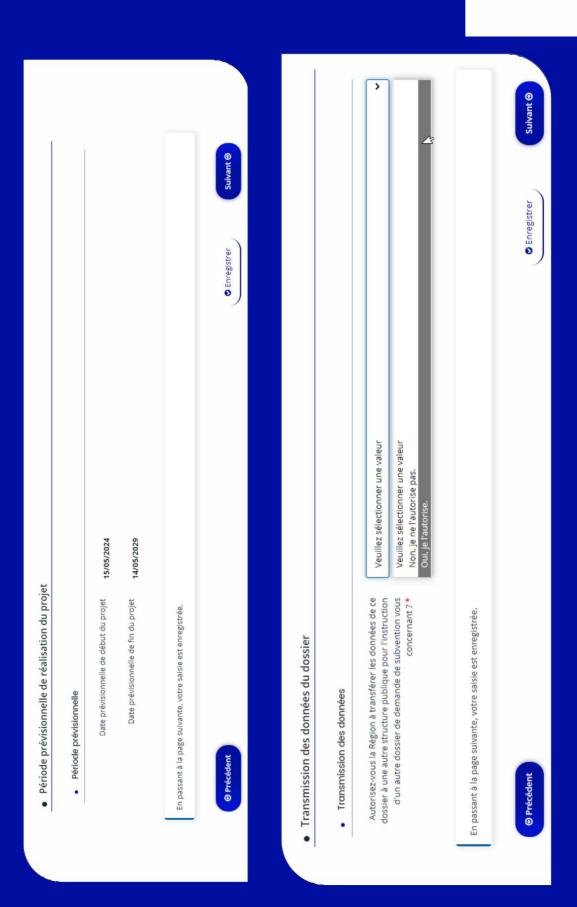
Veuillez sélectionner une valeur

Si en année 3, au moins un des 2 indicateurs n'atteint pas 35% de la progression attendue vers la valeur cible (<35%), les paiements de la 3ème et 4ème annuité sont suspendus et reportés au solde de l'aide sous réserve d'atteinte de la valeur cible. Si les 2 indicateurs atteignent 70% de la progression attendue vers la valeur cible en année 4 (≥70%), le paiement de la 3ème annuité peut être déclenché.

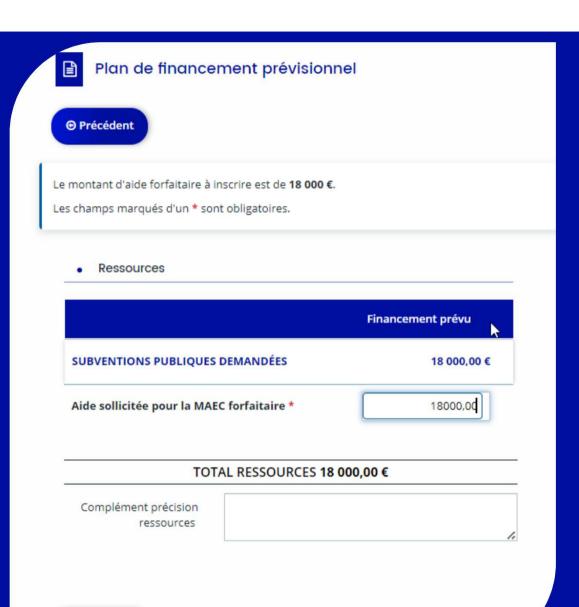
Seule la valeur
« oui » peut être
sélectionnée, cela
permet de
confirmer avoir
pris connaissance
de chaque
engagement



Dossier





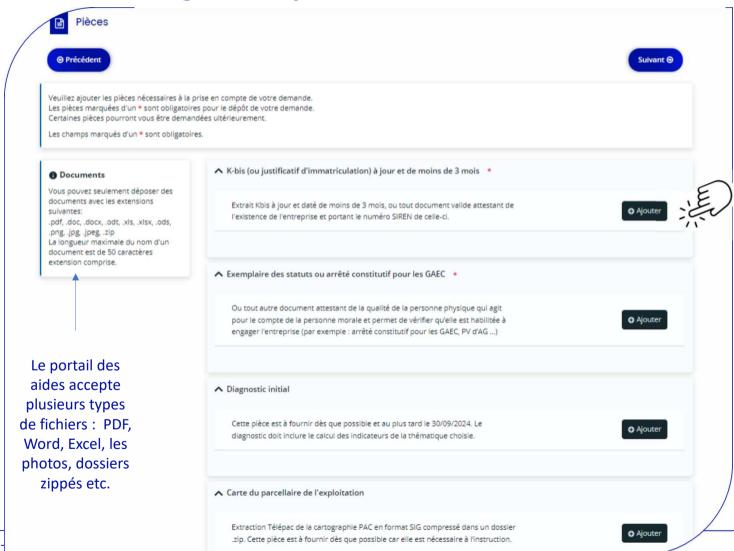


Il faut simplement saisir 18 000 €



❷ Précédent

### Joignez les justificatifs à votre demande

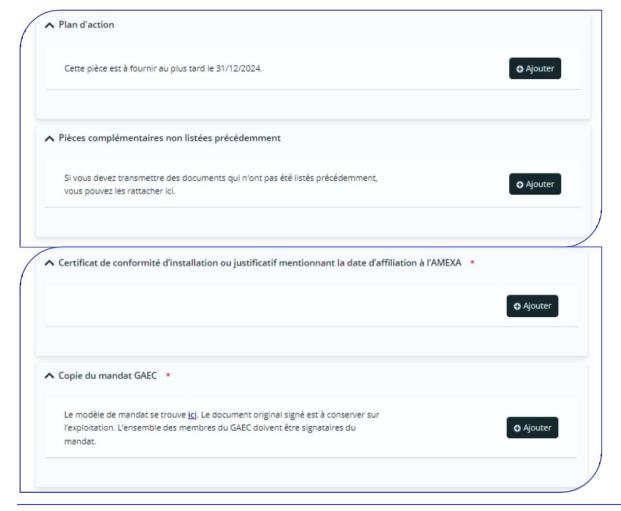


Importez vos justificatifs en cliquant sur « Ajoutez ».

Vous pouvez joindre plusieurs documents par section.

Il est possible d'ajouter une description au document pour apporter des précisions si besoin ou si le nom du document joint n'est pas explicite.

### Joignez les justificatifs à votre demande



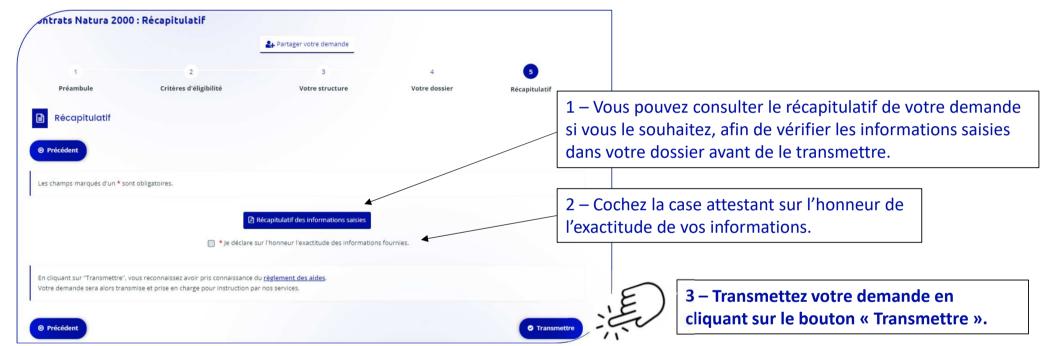
Les pièces demandées sont adaptées à votre situation (ex : la copie du mandat de GAEC ne sera pas demandée si votre structure juridique n'est pas un GAEC)

Si vous n'êtes pas en mesure d'importer immédiatement les justificatifs demandés, prenez note des pièces demandées pour votre dossier.

Vous pourrez terminer votre demande ultérieurement. Votre dossier s'ouvrira automatiquement sur cet écran lors de votre prochaine connexion.

### **Transmettez votre demande**







Seul l'exploitant agricole, qui s'engage dans la MAEC forfaitaire et qui a initialisé la demande, est habilité à réaliser cette validation (le conseiller à qui la demande a été partagée ne peut valider pour le compte de l'exploitant).

### Visualisez la confirmation du dépôt de votre demande





Téléchargez le récapitulatif de la demande que vous venez de transmettre (pdf horodaté), si vous le souhaitez. Vous recevrez ce récapitulatif également par mail et sera accessible dans votre espace personnel.

Le bouton « Terminer » clôture l'enregistrement de votre demande de MAEC forfaitaire.

Vous recevrez par mail un accusé réception confirmant le dépôt de votre demande.

### Suivez votre demande dans votre espace personnel



La Région reviendra vers vous pour la compléter si nécessaire et vous pouvez suivre l'avancée de votre dossier dans votre espace personnel.



